

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2021-2022

ÉCOLE : École élémentaire Félix-Leclerc
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2022

EN DATE DU : 2021-10-19
DATE DE RÉVISION : Septembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves :

Nom de la direction de l'école : Ana Barbosa

Membre du personnel enseignant : Paula Hristache et Annie Tshiaba

Membre du personnel non-enseignant : Hélène Verdo

Nom du parent, tuteur ou tutrice :

Nom du partenaire communautaire :

Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Pamela Paquin

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :

Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :

Autres (si disponible) :

Note : La description des différentes sections du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation se trouve en annexe de ce document. La première section regroupe les priorités de l'école en matière d'éducation, sensibilisation et communication, stratégies de prévention et enfin des stratégies d'intervention et de soutien.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

- Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2022, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles de communication.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel enseignant sur l'ensemble des pratiques réparatrices : Cercles réparateurs et les cercles de communication. 	Journée de formation : CAP	Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes	21 octobre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Formation de deux leaders pédagogiques sur les pratiques réparatrice 	Journées de formation IIRP	Peggy Barette	12 et 13 octobre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Construire les bases d'une approche proactive des pratiques réparatrices par l'emploi : • de cercles de communication en salle de classe 	2 cercles de communication par mois	Enseignant titulaire	mensuel 2 fois par mois minimum
<ul style="list-style-type: none"> • de cercles relationnels en salle de classe. 	1 cercle relationnel par semaine	Enseignant titulaire	1 fois par semaine

<ul style="list-style-type: none"> de cercles de check-in/check-out en salle de classe. 	1 cercle de check-in-check-out par semaine	Enseignant titulaire	2 fois par semaine
<p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2022, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles réparateurs pour la gestion des conflits.</p>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel de l'école sur les cercles réparateurs pour la gestion de conflits. 	Journée de formation CAP	Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes	21 octobre 2021
<ul style="list-style-type: none"> Formation des élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions réparatrices par la mise en pratique par des mises en situation fictive. 	Modélisation des cercles réparateurs en salle de classe	Enseignants titulaires	À partir du 27 octobre 2021
<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel sur le chemin de la paix 	Journée de formation CAP	Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes	19 octobre 2021
<ul style="list-style-type: none"> Formation des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin par la pratique de mises en situation fictive. 	Modélisation du chemin de la paix en salle de classe	Enseignants titulaires	3 novembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> Privilégier l'utilisation des cercles réparateurs pour réparer le tort qui a été fait suite à un conflit. 	Au besoin, pour donner suite à un conflit qui requiert une conférence réparatrice formelle	Personnel de l'école	Au besoin

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L'annexe jointe à ce plan fourni des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d'intimidation.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2022, chaque classe s'engagera dans des activités de prévention de l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Présentation des ressources ou des programmes visant la prévention de l'intimidation aux membres du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visionnement de la capsule Enfants Avertis lors de la rencontre du personnel 	Direction	2 novembre 2021

<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la ressource Enfants Avertis. 			
<ul style="list-style-type: none"> Téléchargement des activités numériques de la trousse Enfants Avertis 	<ul style="list-style-type: none"> Création de compte gratuit avec le courriel du Conseil 	Membres du personnel	26 Novembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> Enseignement des leçons – Enfants Avertis 	<ul style="list-style-type: none"> Une leçon par semaine 	Enseignant titulaire	Novembre 2021 - Février 2022
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour : <ul style="list-style-type: none"> Expliquer l'intimidation Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane Expliquer les formes d'intimidation, mettre l'emphase sur la cyberintimidation ainsi que l'intimidation verbale et sociale. Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité. Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance. (Expliquer la fiche de signalisation ou le Forms lien internet pour signaler les cas d'intimidation ou de violence) 	<ul style="list-style-type: none"> Visionnement du PowerPoint sur la prévention de l'intimidation 	Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école	22 novembre 2021

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves. ➤ Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. 			
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux membres du personnel de l'école :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de planification et de révision du PPIMI avec le comité de l'école sécuritaire et bienveillante de l'école 	Rencontre de planification	Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école	29 octobre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école à une rencontre du personnel et/ou revoir le PPIMI avec l'ensemble du personnel à la journée pédagogique du mois de novembre 	Présentation/rencontre du personnel	Direction	26 novembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Déposer le PPIMI dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école 	Présentation du PPIMI au comité de parents	Direction	26 novembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Afficher le PPIMI dans le site web de l'école 	Affichage du PPIMI sur le site web de l'école	Direction	30 novembre 2021
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux parents/tuteurs :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de prévention à la rencontre du comité de parents. 	Communication du mois aux parents	Direction	17 novembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. 		Direction	30 novembre 2021

<ul style="list-style-type: none"> Fournir des ressources disponibles aux parents sur l'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enfants Avertis : Parents ➤ Parents Cyber Avertis 		Direction	17 novembre 2021
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 22 au 26 novembre 2021.			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
➤ Participation aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 22 au 26 novembre 2021	Sélectionner l'activité selon le cycle dans le guide des activités aux préalables	Enseignants titulaires	Novembre 2021
➤ Participation au concours ARTMONIE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque classe produira une création artistique selon les critères établis par le concours ➤ Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école ➤ Sélection d'une œuvre par cycle. ➤ Soumettre une œuvre par cycle au concours ARTMONIE 	Enseignants titulaires Enseignants titulaires Vote par ... La direction/enseignants titulaires	2 novembre 2021 22-23 novembre 2021 25 novembre 2021 29-30 novembre 2021

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratiquent. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2022, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
a. Programme de soutien disponible si jugé		Équipe école	Au besoin

<p>nécessaire compte tenu de la situation et du besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire) - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices - Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire - Appel à la police, au besoin - Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> o Jeunesse, j'écoute o Tel-jeunes o LGBTQ Youth LINE o Black Youth Helpline o +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation o Ligne d'écoute d'espoir des Premières nations et des Inuit (24 heures) 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>		
---	---	--	--


<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève - Offrir l'appui des travailleurs sociaux - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire) - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe école</p>	<p>Au besoin</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève - Sessions de modélisation des comportements habilités prosociaux personnalisés par l'éducatrice spécialisée de l'école - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes - Intervention éducative sur l'intimidation (ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats) - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire - Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe école</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève - Intervention des travailleurs sociaux - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire) - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé - Élaborer un plan d'intervention - Élaborer un plan de soutien du comportement : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu. - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu. - Appel à la police, au besoin 			
<p>Priorité 2 de l'école :D'ici juin 2021, les membres du personnel de l'école modélisera les comportements attendus auprès de tous les élèves.</p>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et faire la promotion de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif : ▪ Faire la promotion du code vie de l'école. ▪ Faire la promotion du code vie de la classe. 	<p>-Annonces à la radio scolaire, - Rassemblement virtuel - 1 attente par semaine.</p> <p>-Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe.</p>	<p>-Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école</p> <p>-Enseignants titulaires</p>	<p>De janvier À juin</p> <p>Depuis septembre</p> <p>2 novembre</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire la promotion des matrices comportementales de façon systémique à l'échelle de l'école. ▪ Faire la promotion des preuves de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école. 	Présentation d'une matrice par mois.	-Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école	
<ul style="list-style-type: none"> • Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école en virtuelle et en présentiel : • Sélection du système de renforcement positif • Formation du personnel sur l'utilisation du système. • Formation/introduction du système aux élèves. • Utilisation systémique à l'école du système par tous les membres de l'école. 	- Formation des classes à travers l'application ClassDojo	Le personnel de l'école	Septembre 2021 à juin 2022

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Introduction sur l'importance du signalement pour la sécurité et les suivis.

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> • Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école. • Le Forms pour le signalement des incidents de l'école <p>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire. ➤ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I ➤ Remplir le formulaire en ligne : Déclaration d'incident du conseil ➤ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H <p>• Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :</p> <p>Les membres du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter le PPIMI de l'école • Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves • Recevoir les confidences des élèves • Participer au moyen de dénonciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école. • Le Forms pour le signalement des incidents de l'école : <p>➤ Lien</p> <p>➤ Code QR :</p> 

- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »
 - Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation
 - Consigner les incidents. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.
 - Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire
- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**
- Nommer le comportement inapproprié;
 - Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
 - Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
 - Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
 - Fournir un soutien aux comportements positifs;
 - Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
 - Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
 - Consigner l'incident. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école.
 - Respecter le code de conduite de l'école.
 - Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation.
 - Participer aux sondages portant sur le climat scolaire.
 - Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
 - Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.
- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer.
- Réaliser le poids du nombre.
- Évaluer les risques.
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation :
- « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée « je / nous ne sommes pas d'accord » « tu peux compter sur nous».
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école

Les parents :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation
- Consulter le code de conduite de l'école
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI)
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école
- Être à l'écoute de son enfant
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit